

Mouscron, le 21 août 2020.

Chers Parents,
Cher(e) étudiant(e),

Après une année scolaire perturbée, cette rentrée 2020-2021 nous donne l'espoir que cette année scolaire soit la plus normale possible.

Avec l'équipe éducative nous tenons avant tout à vous exprimer clairement notre premier objectif : celui de l'épanouissement personnel de chacun dans l'option technique ou professionnelle choisie.

La compétence de nos professeurs, l'encadrement par nos éducateurs et la performance de nos moyens d'enseignement donneront à chaque élève et selon ses possibilités, la garantie d'un bel avenir.

En vous souhaitant encore une excellente année scolaire, nous vous prions de croire, Chers Parents, Cher(e) Etudiant(e), en notre entier dévouement.

Pour l'équipe éducative,

A. Bonte
Directeur

B. Vandenbroucke
Directeur adjoint

P. Watthez
Directeur adjoint

F. Marly
Coordonnatrice CEFA

Directives pour la rentrée scolaire.

Consignes sanitaires

Avenue Royale et Rue de la Paix (les entrées de notre établissement) font partie du centre-ville de Mouscron où le masque est obligatoire. Aux abords de l'école cette règle est donc d'application. Masque obligatoire !

Sur le site de l'école, à l'extérieur comme à l'intérieur, partout où les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées (1.5m minimum) **le masque doit être porté**. Le lavage régulier des mains est fortement recommandé. Dans toutes les classes, un distributeur de gel hydroalcoolique sera disponible.

Chaque élève est tenu d'emporter ses propres masques pour la journée!

Examens de 2èmes sessions et travaux de vacances

Examens de 2^{ème} session :

Ils se dérouleront le mardi 1^{er} septembre à 8h25 et/ou mercredi 3 septembre selon l'horaire communiqué aux élèves à la remise du bulletin fin juin.

Local 311	4-5-6 TT
Local 313	7P
Local 314	5-6 TQ
Local 315	6P

Examen de 2^{ème} session de qualification professionnelle :

Selon l'horaire communiqué aux élèves à la remise du bulletin fin juin.

Remise et contrôle des travaux de vacances :

Les travaux sont à remettre aux professeurs de la branche, le Mercredi 2 septembre à 8h25.

Le professeur examinera et évaluera le travail en présence de l'élève. Grande salle bâtiment 3.

La communication des résultats des examens de seconde session se fera uniquement par affichage dans le hall d'entrée du bâtiment 3, le mercredi 2 septembre à partir de 17h00.

Rentrée des classes

Jedi 3 septembre

Sur la cour D2-D3

à 8h30 pour les élèves entrant dans une classe de 3^{ème} année

à 9h20 pour les élèves entrant dans une classe de 4^{ème} année

à 10h25 pour les élèves entrant dans une classe de 5^{ème} année

à 11h15 pour les élèves entrant dans une classe de 6^{ème} ou 7^{ème} année

Les élèves internes se présenteront dans la mesure du possible ½ heure avant l'heure de rentrée des classes et s'adresseront aux éducateurs de l'internat.

Pour le premier contact avec le titulaire et les cours, il suffit de prévoir de quoi écrire. Les directives utiles et les besoins en matériel et fournitures seront communiqués par les professeurs au cours de la semaine.

Dès le jeudi 3 septembre après-midi : horaire normal des cours.

Sorties sur le temps de midi

Voici un extrait du Règlement.

De la 1^{ère} à la 5^{ème} année, l'élève externe retourne chez lui ou chez un membre de la famille dûment désigné, moyennant l'autorisation de sortie à midi signée devant nous par les parents ou le responsable de l'élève.

En 6^{ème} et 7^{ème} année, l'élève mineur désirant quitter l'établissement sur le temps de midi doit également recevoir l'autorisation signée devant nous par les parents ou le responsable de l'élève.

Pour tous les élèves, de la 1^{ère} à la 7^{ème}, mineurs ou majeurs, nous nous réservons le droit de retirer la carte de sortie du midi pour tout comportement « inadéquat » à l'extérieur de l'établissement, en cas de fraude, en cas de retard en début d'après-midi ou en cas d'absence l'après-midi.

Attention, l'assurance scolaire n'intervient que sur le trajet domicile-école.

Pour l'obtention de l'autorisation de sortie à midi pour un élève mineur pour l'année scolaire 2020-2021, la signature devant nous du responsable de l'élève est donc nécessaire avant la délivrance de la carte de sortie.

Entrée à l'école et respect du voisinage

Des travaux de voirie, à proximité de l'école, ont été entamés au carrefour (feux tricolores) avenue royale-rue de Courtrai-rue Léopold-rue Victor Corne. Ce carrefour est entièrement bloqué jusqu'au moins fin août. L'accès à l'école risque d'être perturbé voire impossible début septembre.

Toutes les entrées et sorties des élèves, matin, midi et soir, quel que soit le moyen de locomotion utilisé, à pied, à vélo ou à moto se font par la rue de la Paix.

Vu le sens unique de cette rue ainsi que la nouvelle configuration de la rue sur laquelle elle débouche, nous vous déconseillons vivement d'y pénétrer en voiture pour déposer ou reprendre votre enfant.

De vastes parkings publics sont accessibles à moins de cinq minutes à pied de l'école (à la rue de Courtrai à mi-chemin entre la Grand Place et notre collège, avenue du Château, Bricostock).

L'utilisation de ces parkings facilitera votre accès vers les grands axes routiers.

Nous insistons, auprès des élèves, sur le respect du code de la route, lors de l'entrée et la sortie des élèves (sens giratoire du rond-point, pistes cyclables, ...)

Respect du voisinage

Afin de préserver la tranquillité et la propriété des riverains voisins de l'établissement, que ce soit le matin lors de l'arrivée, lors du temps de midi ou lors de la sortie, il est interdit de s'asseoir sur les murets, les perrons ou de s'avancer dans les entrées de garage des maisons Avenue Royale et rue de la Paix. Dès leur arrivée, les élèves entrent directement dans l'école.

A tout moment, la traversée du site CHM et homes du CPAS face à l'établissement est interdite aux piétons, cyclistes et vélomoteurs. Ce n'est donc pas non plus un endroit pour pique-niquer le midi.

L'autorisation de sortie pourra être retirée le cas échéant.

Accueil des Parents dans l'établissement

Pour rencontrer la direction, un éducateur ou un professeur de préférence après avoir téléphoné pour fixer un rendez-vous, ce qui donne plus de chance que la personne souhaitée soit disponible. Les parents entrent dans l'établissement par l'avenue Royale et s'adressent directement à l'accueil principal (comme indiqué aux différentes entrées). En effet l'école n'étant pas un lieu public, son accès est soumis à certaines règles (décret du 30.06.98). Hormis lors des réunions de parents, les parents n'ont pas accès aux classes et ateliers sans y être invités et autorisés. **Nous rappelons que les mesures sanitaires imposent le port du masque dès l'entrée sur le site de l'école.**

Fréquentation scolaire

Nous vous invitons à lire / relire, dans le journal de classe, le point 5 du Règlement d'Ordre Intérieur :

« Absences – Obligations pour l'élève et obligations pour les parents d'un mineur »

En résumé, une absence peut être justifiée

- Par un document officiel :
 - Certificat médical (remis au retour de l'absence ou transmis à l'école dans les 3 jours du début de l'absence pour les absences plus longues), convocation d'une autorité publique, annonce de décès...
- Par les parents (remis immédiatement au retour de l'absence)
 - Pour maximum 3 jours consécutifs
 - Pour un maximum de 16 demi-jours dans l'année
 - Uniquement en utilisant le modèle repris sur cette fiche
 - Sauf en période de contrôles de synthèse.
 - Mais la direction doit apprécier le motif de l'absence : malgré le justificatif des parents, une absence peut donc être déclarée non justifiée.

Attention, une absence à une heure de cours équivaut à ½ jour d'absence.

En cas d'absence en stages, le lieu de stages doit être averti avant la prise de fonction et l'école doit être avertie dès l'ouverture.

Modèle à respecter scrupuleusement pour la justification (à recopier sur papier libre)

Date :
Nom Prénom de l'élève :en classe de
a été absent(e) du au..... (inclus).
Motif de l'absence :
.....
.....
Signature des parents

Sanctions éventuelles

- Après 10 demi-jours non justifiés, convocation des Parents, signalement à l'administration qui contactera les Parents.
- Après 20 demi-jours non justifiés, exclusion éventuelle d'un majeur.
- Après 20 demi-jours non justifiés, déclaration de la situation à l'administration, l'élève perd sa qualité d'élève régulier
 - Pas d'attestation en juin.

- o L'élève sera soumis à un contrat d'objectifs qui sera évalué en mai en vue de recouvrir son statut d'élève régulier.

Absence et évaluation

Lors d'une absence à une évaluation :

- De synthèse ou un bilan de fin de période, inscrit au journal de classe comme tel :
 - Un certificat médical est indispensable, celui-ci permet si nécessaire de passer l'épreuve à un autre moment.
 - Sans certificat médical, un « zéro » sanctionne ce contrôle de synthèse ou ce bilan (comme prévu dans notre règlement des études).
- De travail journalier,
 - Si l'absence est justifiée, le contrôle peut être fait à un autre moment.
 - Si l'absence n'est pas réglementairement justifiée, le contrôle est sanctionné d'un « zéro »

Section Aide-familial(e), aide-soignant(e)

La participation aux différentes périodes de stages dans différents lieux (indispensable pour la réussite de l'année scolaire) impose à l'étudiant stagiaire d'être en ordre de vaccination contre l'hépatite A et l'hépatite B.

Vous devez être en possession de la preuve de cette vaccination avant le 1^{er} stage qui peut avoir lieu dès le 15 septembre. La preuve de vaccination sera exigée lors de la visite médicale auprès du service de médecine du travail de notre établissement scolaire.

Agenda provisoire de l'année scolaire 2020-2021

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles	le dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne	du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020
Armistice	le mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021
Congé de détente (carnaval)	du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps	du lundi 5 avril au lundi 16 avril 2021
Fête du 1 ^{er} mai	le vendredi 30 avril - samedi 1^{er} mai 2021
Fête de l'Ascension	le jeudi 13 mai et le vendredi 14 mai 2021
Le lundi de la Pentecôte	le lundi 24 mai 2021

D'autres infos sur les activités de l'école sur

www.sthenri.be

et sur Facebook :

Collège Technique Saint-Henri Mouscron ASBL